

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU 21 FEVRIER 2017 DU COMITE DE GESTION

DE LA CAISSE DES ECOLES DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 1^{er} arrondissement s'est réuni le 21 février 2017, sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement.

Membres présents :

- Monsieur Emmanuel CALDAGUÈS, 1^{er} adjoint au Maire,
- Monsieur Baptiste BOUSSARD, Conseiller d'arrondissement,
- Madame Michèle HAEGY, Administratrice,
- Monsieur Alain LE GARREC, Administrateur,
- Madame Anne MERZAGORA, Administrateur,

Membres excusés :

- Madame Martine FIGUEROA, Adjointe au Maire,
- Madame Catherine TRONCA, Conseillère d'arrondissement, pouvoir donné à Monsieur LE GARREC,
- Madame Marie-Françoise AUFRÈRE, Administrateur,
- Monsieur Jean-François FORLANI, Administrateur, pouvoir donné à Monsieur CALDAGUÈS,
- Monsieur Pierre LELLOUCHE, Député de Paris,
- Monsieur Pierre PALENCIANO, Inspecteur de l'Éducation Nationale,
- Madame Monique BOERLEN, Administrateur, pouvoir donné à Madame HAEGY,
- Monsieur Franck BOUNIOL, Administrateur.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2016

Monsieur LEGARET demande aux membres du Comité s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal.

Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

2) Admission en créances éteintes de dettes effacées par décision d'un Tribunal d'Instance

Mme AZRIA explique que les décisions d'effacement de dettes prises par les Tribunaux d'Instance, dans le cadre de procédures de surendettement, s'impose à nous. 4 familles sont concernées pour des dettes concernant la caisse des écoles du 1^{er} d'un montant total de 4 900,19€. Le Comptable public nous demande de les admettre en créances éteintes.

Adopté à l'unanimité.

3) Orientations budgétaires 2017

Mme AZRIA fait un premier bilan de l'exercice 2016 et présente les grandes lignes du budget 2017 aux administrateurs.

Elle indique tout d'abord que l'exercice 2016 s'est terminé en déficit d'environ 29 000€. Les dépenses ont baissé de plus de 2% par rapport à 2015 du fait essentiellement d'une baisse du nombre de repas achetés à notre prestataire, la société SOGERES, pour cause de baisse des effectifs en maternelle et d'un important absentéisme au lycée Lescot.

Le nouveau marché de fourniture d'électricité a permis, sur 6 mois, de faire une économie substantielle de 5 000€. La mise en place de la collecte des biodéchets a, elle, occasionné une dépense de 5 900€.

Les charges de personnel sont restées stables grâce à deux mouvements contraires : une augmentation de 5 600€ concernant les agents titulaires, correspondant à l'octroi d'un rappel de prime décidé par le Comité, et une baisse de 5 000€ pour les personnels non-titulaires du fait du report de 3 mois du remplacement d'un agent parti en retraite.

Comme prévu, le montant des créances à admettre en non-valeurs a très nettement augmenté et s'est élevé à près de 15 000€.

Parallèlement, les recettes ont très nettement diminué du fait de la baisse du montant de notre subvention de restauration, calculé par la Ville sur un prix de revient de référence passé à 7,10€ pour 2016. Outre la baisse du nombre de repas facturés, l'effet des tarifs 9 et 10 sur le montant de nos recettes familles a été moins important que prévu par la Ville pour son calcul.

Dès lors, à la veille de l'élaboration du BP 2017, le montant de la subvention sera, comme chaque année, déterminant pour notre équilibre financier.

La baisse des effectifs devrait se stabiliser ainsi que le montant de nos recettes familiales. En année pleine, la prise en compte de la collecte des biodéchets devrait s'élever à environ 8 000€, et le marché de fourniture d'électricité devrait faire baisser significativement notre facture.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur la formation des agents titulaires.

Bien entendu, pour continuer à liquider notre stock de créances à admettre en non-valeurs, nous devons, cette année encore, inscrire une somme d'environ 30 000€ au BP 2017, à la demande du Comptable public.

Enfin, la Caisse des écoles devra poursuivre ses efforts pour réduire ses dépenses, mais également améliorer encore le recouvrement des impayés en intensifiant toujours les relances par mail, SMS ou téléphone, dont a pu d'ores et déjà constater l'efficacité.

Pour finir, Mme AZRIA informe les administrateurs que, dans le cadre de notre nouveau marché de restauration, le prix des repas subira, cette année, une augmentation limitée à 1,5%.

Le Comité prend acte par délibération de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017.

La séance est levée à 9h50.

Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Président du Comité de Gestion

Jean-François LEGARET